



AUTAN* LE DIRE,

journal de la CGT DIRCOFI SUD-PYRENEES

* Le vent d'autan est un vent soufflant dans le sud/sud-ouest de la France On dit de lui qu'il peut rendre fou...

EDITO

Dans son rapport du 20 juin 2018 sur « la DGFIP 10 ans après la fusion » la Cour des Comptes anticipe CAP 2022 et préconise le démantèlement de la DGFIP et des droits des agents !

S'agissant des agents des finances publiques taxés dans ce rapport de « corps social vieillissant » et de leurs droits : il s'agit de supprimer encore plus d'emplois dans la Fonction Publique et particulièrement à la DGFIP. Ce rapport n'est pas tant un rapport d'analyse qu'un rapport à visée politique commandé par le Gouvernement pour servir ses intérêts, bien éloignés de ceux de la population et des agents des Finances publiques. Aller encore plus loin dans la réforme, supprimer des emplois, supprimer des missions et externaliser les autres... **QUE RESTERA T IL DE LA DGFIP EN 2022 ?**

ACTU DE LA DIRCOFI SUD-PYRENEES



JUILLET AOUT 2018

Le Sénat a adopté définitivement jeudi 21 juin 2018 la proposition de loi transposant la directive sur le secret des affaires. Que reproche-t-on à cette loi?

Le collectif Stop secret des affaires, qui regroupe une cinquantaine d'organisations de la société civile et une vingtaine de sociétés de journalistes et de syndicats dont la CGT, juge la définition retenue du secret des affaires « si vaste que n'importe quelle information interne à une entreprise peut désormais être classée dans cette catégorie », et les dérogations « trop faibles pour garantir l'exercice des libertés fondamentales ». « Des scandales comme celui du Mediator ou du bisphénol A, ou des affaires comme les Panama Papers ou LuxLeaks, pourraient ne plus être portés à la connaissance des citoyens », écrivent-ils dans une pétition signée, comme en 2016, par plus de 500 000 personnes. « En gravant dans le marbre la menace systématique de longs et coûteux procès, cette loi est une arme de dissuasion massive tournée vers les journalistes, les syndicats, les scientifiques, les ONG et les lanceurs d'alertes »



Je suis syndiqué,
pourquoi pas vous ?

la
cgt



TOUTES LES INFOS CGT SUR LE SITE

<http://www.dgfip.cgt.fr/dircofisudp>

Nos vacances ce sont des congés payés

Article L3141-1 du Code du Travail



Tout salarié a droit chaque année à un congé payé à la charge de l'employeur.

Les congés payés ont été généralisés en France le 7 Juin 1936.

En France, l'apparition date d'une initiative individuelle. Le journal "L'information" décida, sous l'impulsion de JJ Durand, d'instaurer des congés payés et de démontrer que tout le monde s'y retrouverait. Ce fut le cas ! Léon Blum découvrit cette initiative. Mais ce n'est qu'après les grèves générales en 1936 et la signature des accords de Matignon que les congés payés furent instaurés en France pour tous les salariés.

BONS CONGES PAYES A TOUS ET A TOUTES ET RENDEZ VOUS A LA RENTREE